

Directeurs de CREPS : directeurs ou châtelains ? Témoignage

Jacques Rangeard,

Inspecteur principal honoraire de la jeunesse et des sports

Je tiens à préciser d'emblée que je n'ai pas choisi le titre de cette intervention. Dans l'ouvrage¹, déjà vieillot, que j'ai commis en 1996, et malgré la réécriture de la première partie, j'avais plutôt opté pour « pédagogue et/ou gestionnaire ».

Mais je m'en accommode ! Compte tenu de mon parcours personnel, ai-je eu l'impression d'être :

- Châtelain à Nancy, dans la vieille chocolaterie Stanislas ? Non : la nationale 4 toute proche était trop bruyante.
- Châtelain à Ajaccio ? Non ! Plastiqué : oui.
- Châtelain à Châtenay-Malabry ?... Ah, Châtenay : j'ai connu l'empyrée !

Pas de hauts murs pourtant : il fallait bien que les filles de l'ENSEP² puissent accueillir leurs coquins par la rue du Dr. Le Savoureux - tout un programme – mais, quel fabuleux domaine ! Domaine dit « de la Roseraie », au superbe terrier, terme qui désignait alors le registre foncier de toute seigneurie dans l'Ancien Régime. Hélas, situé trop près du Roi : pour quelques avantages, combien de désagréments ?

Historiquement le châtelain, ce seigneur, avait droit d'avoir château-fort et de rendre justice ; certains châtelains royaux relevaient directement de la couronne - les châtelains inférieurs étant sous la coupe d'un simple baron local. Selon la coutume de Saintonge de 1520, le seigneur dans une société de déférence a droit d'afficher ses armoiries ; il bénéficie de prééminence à l'église, il peut même avoir un colombier. Mais sa charge de châtelain est révocable et certains abusant de leur autorité furent destitués dès 1310 par Philippe Le Bel.

Alors, châtelains les directeurs de CREPS ? Est-ce une niche fiscale non encore dénoncée ?

Revenons-en à notre sujet contemporain : voulant mettre sur pied un vaste programme de formation de cadres chargés de l'éducation générale, le commissariat général à l'éducation générale et aux sports s'intéresse, dès le mois de mai 1941, à l'organisation des centres régionaux d'éducation générale et sportive (CREGS).

Le directeur de l'équipement sportif, Georges Glasser, dans une circulaire du 3 mars 1941 (le texte fondamental qui crée 15 centres est la loi du 21 mars 1941³) indique l'urgence de la mise en place, même provisoire, de tels centres qui doivent accueillir dès le 1^{er} juillet des

¹ Jacques Rangeard, *La saga des CREPS et autres établissements Jeunesse et Sports*, Document de l'INJEP n° 27, Marly-le-Roi, 1996.

² ENSEP : École normale supérieure d'éducation physique.

³ Loi du 21 mars 1941 portant création de centres de formation des cadres du secrétariat d'État à l'éducation nationale et à la jeunesse (commissariat général à l'éducation générale et aux sports), journal officiel de l'État Français du 26 mars 1941.

élèves-maîtres et, au 4^{ème} trimestre, les instituteurs en fonction. La tâche est délicate : bon nombre de lieux ont déjà été réquisitionnés.

Mon ancien président du conseil d'administration de l'établissement dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, Jean-Baptiste Grosborne, jeune polytechnicien entré dans l'équipe de Jean Borotra et qui fut longtemps chef du service de l'équipement du ministère, m'a bien recommandé de souligner l'importance des acquisitions foncières de l'époque. Il y avait de l'argent et mais on ne pouvait pas faire de travaux (sauf à l'INS⁴) car les matériaux manquaient. Notez que le budget pour l'équipement s'élevait, en 1939, à 50 millions de francs et à 1900 MF en 1940.

Pour les installations provisoires, on recherchait un lieu proche du chef-lieu d'académie, à proximité d'une école primaire pouvant servir d'école annexe. Quant aux installations définitives, il était recommandé de les situer dans des domaines de quinze à vingt hectares, disposant de bâtiments importants (château, grand hôtel avec dépendances) de l'électricité et de l'eau potable en quantité suffisante pour alimenter éventuellement une piscine à ciel ouvert, et comportant un gymnase pour les hommes et un pour les femmes, et si possible, une ferme modèle.

Qu'en est-il de la châtellenie⁵ dans le rapport de Georges Glasser sur l'état d'avancement de la mise en place des centres à la date du 1^{er} juillet 1943, en zone occupée ? Je donnerais quelques exemples :

- dans l'académie de Paris, le centre provisoire fonctionne à Reims dans les locaux de l'usine Brazier. Les jeunes filles logent dans trois maisons aménagées (les locaux du lycée de jeunes-filles ne sont plus libres). Le centre définitif est prévu à Châtenay-Malabry.
- dans l'académie de Poitiers, le centre provisoire fonctionne à la pension Bonnafox et utilise plusieurs équipements sportifs de la ville. Le centre définitif est prévu dans le domaine de Boivre⁶.
- dans l'académie de Rennes, le centre provisoire est installé dans les locaux de l'hôpital psychiatrique et le centre définitif est prévu au château dit de Bréquigny ou sur le champ de courses.
- dans l'académie de Lille, le centre provisoire fonctionne dans une ancienne usine textile désaffectée proche de Roubaix. Les filles sont logées à l'auberge de jeunesse. Et tout le monde a eu la chance d'utiliser la fameuse piscine art déco de Roubaix devenue aujourd'hui un des plus beaux musées⁷ de France. La réquisition concernant le château de Wattignies est décidée dès février 1942.

Vous conviendrez que les premiers seigneurs de ces lieux, seulement concierges parfois, étaient loin de se considérer comme des châtelains. Rappelons que les premiers occupants furent pour beaucoup (à côté de quelques militaires nommés par Vichy qui ne firent pas long feu) des instituteurs ou des professeurs militants, ayant vécu intensément la belle illusion de

⁴ Institut national des sports.

⁵ Au Moyen Âge, ce terme désigne le territoire sur lequel le maître du château exerce ses droits banals. En son centre se trouve le château qui est le chef-lieu de châtellenie, administré par un châtelain.

⁶ Le CREPS de Poitiers est toujours installé au château de Boivre, à proximité de Poitiers.

⁷ Musée d'art et d'industrie.

1936/1938, ainsi que le dit Pascal Ory⁸, et qui, à la tête d'équipes soudées vont créer l'esprit CREPS.

Je voudrais en citer deux : l'un, Léon Binet, dans le domaine sportif, l'autre, Théo Platel, dans le domaine de l'éducation populaire.

Léon Binet, né en 1912 et issu d'une famille modeste, doit tout à l'enseignement public et sort major de l'ENSEP. Il est tout d'abord directeur pédagogique et technique auprès du commandant d'artillerie Truchet qui dirige le CREPS de l'académie de Rennes. Ce même Truchet reprochera à Binet de donner à son enseignement une orientation non officielle, non conforme aux principes de la doctrine générale et de la révolution dite nationale car il fallait former de nouveaux chefs et rompre totalement avec le passé républicain et créer un esprit nouveau chez les instituteurs que certains accusaient d'avoir perdu la guerre par leurs idées pacifistes.

Binet, sur pression de Jean Guimier⁹, acceptera en 1945 la direction du CREPS de l'académie de Rennes qui après bien des pérégrinations (Segré, Rennes, La Haute Barde en Indre-et-Loire) se situera à Dinard¹⁰. Il y restera 27 ans et, avec son équipe (Jean Le Boulch et Yann Léger entre autres), donnera à l'établissement un grand rayonnement.

La durée passée dans l'emploi a son importance (notons que neuf directeurs sont restés plus de vingt ans en place) car c'est ce qui a justement conduit, avec d'autres rumeurs et beaucoup de convoitise, à la notion de châtelain. On pouvait ainsi songer à un droit de propriété sur l'emploi, en référence à l'organisation sociale de l'Ancien Régime.

Je me souviendrai longtemps de ce jour de mai 1996 (lors de la fête du cinquantenaire de l'établissement) de ce « jeune » de 84 ans, debout sur la table, les yeux remplis d'espoir, conduire avec ardeur une chorale improvisée et reprendre les refrains qui avaient soudé des promotions d'étudiants un demi-siècle plus tôt.

Alors : châtelain Binet ?

Théo Platel, né en 1919, qui avait milité au sein des auberges de jeunesse, prit la direction du CREPS de Phalempin en 1945 (avant que l'établissement ne s'installe à Wattignies en 1945). D'autres le feront mieux que moi, mais je ne peux m'empêcher d'évoquer le volet « éducation populaire » de nos établissements. À cette époque, les grandes espérances de 1936 refleurissaient : une direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse apparaît, dirigée par Jean Guéhenno puis par Albert Châtelet. Je parle bien ici de culture pour tous, capable de rapprocher les pratiques dites légitimes de l'élite et celles des classes dites laborieuses, et non de culture pour chacun vers quoi on semble s'orienter depuis peu, ce qui enferme les groupes dans leur culture d'origine, dans une forme de repli identitaire.

⁸ *La Belle illusion, culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Paris, Plon, 1994.

⁹ Professeur d'éducation physique, organisateur des Centres régionaux d'éducation physique et sportive (CREPS) à la Libération, précurseur du sport scolaire de masse, membre de la FSGT. Sa biographie reste à faire.

¹⁰ Devenu Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne en 2010.

Nietzsche en son temps parlait d'automne de la culture¹¹. Un ouvrage récent parle même d'hiver de la culture¹². À cette époque, on espérait plutôt le printemps, une volonté de culture, un appétit de savoir ; on n'entrevoit pas encore une industrie culturelle.

Un décret d'octobre 1945 crée dix-huit centres d'éducation populaire (CREP). En 1946 sont mis en place les instructeurs spécialisés nationaux (citons, Jean Nazet, Charles Antonetti, Henri Cordreaux¹³...), un corps d'élite d'agents parapublics dont le projet est de désaliéner l'individu en inventant des opérations culturelles originales.

Ainsi, dans le domaine de l'art dramatique *Les oiseaux* d'Aristophane sont montés à Romagne¹⁴ (centre éducatif qui sera rattaché au CREPS de Poitiers). Le premier stage de réalisation¹⁵ se tient en 1946 à Clerlande (école de cadres spécialisés près de Riom). *Le baladin du monde occidental* de John Millington Synge est mis en scène à Phalempin qui recevait (du temps de Platel) autant de stagiaires que le CREPS de Roubaix.

Hélas, la plupart des CREP¹⁶ disparaîtront en 1948 : ils n'ont pas fusionné avec les CREPS mais ont été tout simplement absorbés et, de fait, l'INEP deviendra une tête sans corps.

Le ministère se contentera ensuite d'une éducation populaire du pauvre et, ainsi que Platel (qui quittera Phalempin pour militer à Grenoble puis dans l'Hérault) le fera dire beaucoup plus tard à un nègre spirituel : « pendant que les Noirs lisent la Bible et prient, les Blancs s'emparent de toute la terre¹⁷. »

Alors, châtelain Platel ?

Après cette évocation des premiers temps, je vais nuancer mes propos.

Un peu plus tard, les CREPS deviennent principalement des centres d'hébergement d'élèves (« c'est plus rentable » avait dit un inspecteur général) et cela durera jusqu'en 1979, pour la formation des professeurs d'EPS, et jusqu'en 1985 pour la formation des professeurs-adjoints.

C'est alors que commence le processus de sportivisation du recrutement et de la formation des enseignants d'EPS. Après l'époque de la Révolution nationale (1940-1944) vient l'époque des ENSEPS¹⁸ (1945-1973) poursuivant le processus dans un contexte de rénovation du système éducatif impulsé par le plan Langevin-Wallon.

¹¹ En 1872, Nietzsche, invité par les gouverneurs de la Société académique de Bâle, donna une conférence où il évoqua la notion de *Kulturherbstgefühl*, le sentiment qu'on vivait l'automne de notre culture.

¹² *L'hiver de la culture*, Jean Clair, Café Voltaire, Flammarion, Paris, 2011.

¹³ Lire l'article de Françoise Tétard, « Les instructeurs spécialisés d'éducation populaire, un corps privé d'intérêt public (1944-1971) » dans *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, 1918-1971*, pp197-209, ouvrage collectif, La Documentation Française, Paris 2010.

¹⁴ Commune de la Vienne.

¹⁵ On pourra consulter l'ouvrage de Franck Lepage, *Les stages de réalisation, 1945-1995, Histoire et modernité d'un dispositif original d'intervention culturelle du ministère de la Jeunesse et des Sports*, document de l'INJEP, mai 1996.

¹⁶ À ce sujet, voir la communication d'Henri Hutin dans ce même ouvrage.

¹⁷ Texte cité dans la revue communiste française, *Nouvel âge, 1930-193*, qui a consacré plusieurs numéros à la poésie négro-américaine.

¹⁸ École normale supérieure d'éducation physique et sportive.

Je tiens à préciser que dès 1942 sont créées les notes techniques¹⁹ de l'ENSEP, ce qui n'est pas anecdotique puisqu'elles constituent l'amorce d'une certaine autonomie dans le cadre de l'institution.

Suivra la création de l'Amicale des anciens élèves qui prendra en charge les stages de formation professionnelle et la création de la *Revue EPS*²⁰ en 1950.

À leur sortie de l'ENSEP plusieurs professeurs sont nommés dans les CREPS soit comme directeurs (Pierre Seurin, Léon Binet...), soit comme formateurs (Bernard Santona, Jacqueline Roger, Hardy, Yann Léger, Jean Le Boulch...). Plusieurs équipes se forment et développent des conceptions différentes, voire opposées.

Prenons quelques exemples :

- À Poitiers, Justin Tessie, directeur jusqu'à sa nomination à l'ENSEP en 1952, obtiendra des résultats excellents avec son équipe, fera progresser l'enseignement du football, son sport favori, et développera sa conception de l'éducation physique. Essai d'une systématique basée sur la maîtrise corporelle, divisée en quatre secteurs : maîtrise des déplacements, des engins, du corps propre, de l'opposition.

- À Bordeaux, Pierre Seurin (entré à l'ENSEP et sorti major de sa promotion en 1936), directeur jusqu'en 1967, défend une éducation physique méthodique. Militant international, après des missions en Suède, il participe à la revue *L'Homme Sain*, développe, à partir de 1953 la gymnastique volontaire en France au sein de la FFG éducative. Il sera président de la Fédération internationale de l'éducation physique.

- À Dinard, Jean Le Boulch se propose de construire une véritable science du mouvement : la psychocinétique. Il se démarque du courant sportif et veut dépasser la seule éducation corporelle, le seul objectif de santé. Il fut un enseignant exceptionnel qui accordait une place importante au suivi de ses étudiants tout en poursuivant lui-même des études qui le conduiront à présenter une thèse de doctorat en médecine sur les facteurs de la valeur motrice.

Je remarque que peu de femmes sont citées dans ce concert de louanges. Alors, n'oublions pas les travaux à Aix-en-Provence de Jacqueline Roger sur l'éducation physique féminine, la notion d'esthétique en éducation physique, la gymnastique de pause et la gymnastique volontaire. Elle fut vice-présidente de la fédération de gymnastique éducative (FFGE) et remplacera Yvonne Surrel²¹ à la direction de l'ENSEP filles en 1968.

Ces équipes ont une liberté totale, elles font ce qu'elles veulent dans les établissements : aucune tutelle ne vient s'exercer. Une certaine émulation, voire une concurrence naît entre les établissements et même entre les CREPS et l'ENSEP : durant plusieurs années ; les directeurs de CREPS, soucieux de renforcer leurs équipes viennent consulter les enseignants de l'ENSEP afin de recruter les étudiants ayant à leur sortie le meilleur profil pour le poste à pourvoir.

¹⁹ Les élèves de l'ENSEP préparaient des notes ronéotypées sur les questions de cours du programme du professorat : elles deviendront mensuelles en 1945.

²⁰ Éditions EP&S 11, avenue du Tremblay 75571 Paris cedex 12.

²¹ Professeur d'éducation physique puis directrice de l'ENSEP jeunes-filles, inspectrice principale et en fonction à l'inspection générale jeunesse et sports.

Il est incontestable que le rayonnement de certains établissements et l'émulation qui s'instaure entre eux, fait progresser l'enseignement, même au prix de fortes querelles de méthodes. C'est pour cette raison que je considérerais plutôt les directeurs de cette époque comme des experts ou responsables d'experts dans le domaine du recrutement et de la formation des enseignants.

Alors, est-ce qu'avec le temps, une certaine routine s'est installée peu à peu débouchant sur des habitudes de confort ? Peut-être...

Jusqu'en 1966 les établissements sont, certes, sous la tutelle de l'Éducation nationale ; le conseil d'administration est présidé par le recteur jusqu'en 1986 (et celui-ci ne vient que très rarement plus d'une fois par an au CREPS). Le CREPS jouit d'une sorte d'extraterritorialité. Il bénéficie d'une autonomie financière et pédagogique et reçoit, jusqu'en 1982, une subvention d'équilibre : le confort !

Pour vivre heureux, vivons cachés. Bon nombre de directeurs se gardent bien d'entretenir des relations avec le baron local (le directeur régional). Mais l'inverse peut être vrai. Ainsi en 1996, quand le CREPS d'Ajaccio a été occupé par les nationalistes, un seul a pris de mes nouvelles : le préfet Claude Érignac en personne.

Par ailleurs, en 1968, deux collègues firent remarquer que si un directeur d'École normale, formant des instituteurs, se voyait octroyer une indemnité indiciaire prise en compte pour la retraite, un directeur de CREPS formait des professeurs et ne touchait rien.

Le statut des directeurs de CREPS sortit en juillet 1971 : il allait faire des envieux. Notamment à cause de l'attribution d'une bonification indiciaire liée à l'emploi. Dans la société de cette époque on vivait, on pouvait même apprécier ses collègues. Après, dans une société hyper compétitive, on se bat, on se mesure. Je me souviens qu'à un certain moment, des collègues, après m'avoir posé une question sans importance, prenaient des nouvelles de ma santé puis me demandaient : « au fait, quand penses-tu prendre ta retraite ? »

Tout change enfin en 1986 : les CREPS deviennent des établissements publics nationaux. Ils doivent s'autofinancer ; ils deviennent des prestataires de services, contraints d'adopter une stratégie de marketing. C'en est fait du splendide isolement. En outre, en 1987, l'emploi dans un même établissement est limité à cinq ans, éventuellement renouvelables une fois.

Les documents de présentation des établissements, utilisant les dernières techniques (support papier, vidéo puis internet) sont de plus en plus originaux et le « seigneur » communique parfois en commençant par se mettre lui-même en valeur. Communiquer n'est pas toujours informer...

Un partenariat s'instaure avec le mouvement associatif ; la mise en place du service public de formation clarifie les relations avec le baron local ; de grandes personnalités sont nommées à la tête des conseils d'administration. L'image du directeur, contraint au dialogue, change. Il se préoccupe de plus en plus de la gestion de sa « boutique ».

En référence à mon ouvrage de 1996, je voudrais préciser que « saga » est un terme islandais : prenons garde qu'un épais nuage de fumée²² ne vienne définitivement effacer le passé.

Croyez-moi, directeur de CREPS, ce n'est pas infâmant : on peut même finir inspecteur général. Alors, me suis-je senti châtelain à Châtenay (j'aime l'allitération) ? Certes, la charge comporte des avantages : un logement de fonction (déclaré comme avantage en nature), une voiture de service, des heures de femme de service -jusqu'en 1972- héritage de l'histoire. Je dirais plutôt : pédagogue, concierge parfois, bâtisseur, chef d'entreprise, premier magistrat d'un « village », paternaliste souvent (j'ai commencé à Nancy et la commune de Joeuf où régnait de Wendel n'était pas loin).

Est-ce la même fonction actuellement quand la restauration et l'entretien font l'objet de concessions, quand l'équipe est réduite ? Je me demande, si dans un souci d'économie, l'on ne pourrait pas comme dans certaines salles de gym se contenter d'un directeur virtuel avec un ordinateur puissant... Dans les CREPS que j'ai connus, c'était surtout la relation entre les hommes qui était certifiée ISO 9001²³ !

N'accablons pas les anciens même si parfois certains ont pu charger la barque. Puis-je me permettre de rappeler qu'on ne se met en route qu'au nom d'une espérance, faute de quoi on se contente de gérer au mieux sa carrière. Ces anciens avaient quelques qualités. Comme disait Robert Musil, « on ne sait plus en fin de compte si le monde a réellement empiré ou si l'on a tout simplement vieilli²⁴ ».

Sur le thème aimablement polémique qu'il m'a été proposé de traiter, je dirais que nous partîmes à quinze boutiques, que nous atteignîmes même vingt-huit et nous voici aujourd'hui à quatorze. « Le probable est la désintégration », comme dit Edgar Morin, mais il ajoute que « l'improbable mais possible est la métamorphose²⁵ ».

Seul le présent peut être révolutionnaire.

Le châtelain vous salue bien.

Pour suivre les sigles qui évoluent au fil des années (note de l'auteur) :

- ENEP : École Normale d'Éducation Physique (1933-1938)
- ENEPS : École Normale d'Éducation Physique et Sportive (1938-1941)
- ENEPS : École Nationale d'EPS (sous Vichy)

Puis : ENSEP : École Normale Supérieure d'EPS (garçons et filles)

Il semble qu'en 1959 les garçons qui cohabitent avec l'INS (à Joinville) ajoutent un « S » à ENSEP. Sans texte officiel à ma connaissance.

Les filles (à Châtenay) restent ENSEP estimant que le sport fait partie de l'éducation physique.

Après on dira les ENSEPS (au pluriel pour filles et garçons).

Pour plus de précisions, on peut se référer à l'ouvrage de Jean Zorro et l'Amicale des enseignants d'EPS, *Images de 150 ans d'EPS. L'EPS à l'école en France*, éditions AEEPS, Paris, 1986.

²² En mai 2011, peu avant cette intervention dans la journée d'études, l'éruption d'un volcan islandais a paralysé l'espace aérien en Europe.

²³ La norme ISO 9001 fait partie de la série des normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de la qualité. Elle définit des exigences concernant l'organisation d'un système de gestion de la qualité.

²⁴ *L'homme sans qualités*, Robert Musil, roman inachevé, 1931-1933.

²⁵ Billet d'Edgar Morin paru dans l'édition du Monde du 10/01/2010.